

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 9 DECEMBRE 1893.

No. 49

NOTRE REPOSE AU ^rREV. AMARON

Le CANADA-REVUE vient d'avoir à subir une nouvelle bordée d'attaques de la part de la presse subventionnée par nos institutions religieuses pour défendre leur cause financière.

Cette attaque ne nous occuperait pas plus que les nombreuses autres injustes persécutions dont nous avons été victimes, si elle n'avait pas une cause étrangère à notre journal et des assertions auxquelles nous sommes opposés, et que nous devons réfuter, parce qu'elles proviennent d'une conception fautive de notre œuvre et de nos desseins, et d'une appréciation inexacte de nos écrits et de nos tendances.

La *Press* a profité d'un discours prononcé par le révérend pasteur Amaron pour nous accuser d'une foule de méfaits dont nous prétendons être innocents, comme nous le prouverons.

Le pasteur Amaron, lui aussi, nous a attribué des idées que nous n'avons pas.

Nous devons aux amis qui nous soutiennent dans notre lutte de fournir quelques explications.

M. Amaron croit et dit que notre lutte contre l'ultramontanisme est une lutte pure et simple contre l'esprit religieux en lui-même; contre l'idée religieuse.

Nous devons protester contre cette interprétation, que nous avons toujours combattue, quels que soient ceux qui l'aient énoncée.

Nous prétendons être chrétiens et catholiques dans tous nos actes et dans tous nos écrits.

Nous n'avons jamais songé à la destruction d'aucun principe ni d'aucun dogme religieux, et

c'est avec le plus grand soin que nous nous sommes toujours abstenus, même dans les moments de plus grande et de plus légitime excitation, d'attaquer quoique ce soit de l'édifice élevé par les fondateurs de la religion que nous respectons et vénérons.

Mais nous avons fait le départ entre les dogmes et les pratiques religieuses, entre la loi divine et la loi ecclésiastique, entre l'église et la religion.

Respectueux des dogmes de la religion et de la loi divine, nous avons considéré comme étant de libre discussion les pratiques religieuses, la loi ecclésiastique et les règles de l'Église dont nous faisons partie au même titre sinon au même degré que ses plus hauts dignitaires.

Si c'est là notre crime, nous avouons l'avoir commis et ne pas nous repentir; mais ce que nous ne croyons pas, c'est que le Rev. M. Amaron ait le droit d'y trouver contre nous une source de blâme et d'accusation d'irréligion et d'impiété, le principe primordial de la doctrine qu'il professe nous ayant toujours semblé être le *libre examen*.

M. Amaron, allant plus loin, parle des ruines cléricales "que nous semons sur notre passage."

Ici encore, nous pensons que le soin de l'image a emporté l'éloquent orateur protestant plus loin que sa pensée ou plus loin que ne le comportaient les faits.

Nous ne croyons pas et nous ne voulons pas joncher notre course de ruines cléricales.

Au contraire, notre but, notre souci le plus ardent a toujours été de débayer notre route des ruines cléricales qui l'obstruaient.

Ce n'est pas nous qui les avons causés ces tristes ruines, ce ne sont pas nos écrits qui ont fait les mauvais prêtres, les prêtres impudiques, les prêtres rapaces, les prêtres autoritaires, les prêtres politiques que nous avons dénoncés.

Ils existaient avant notre apparition, et c'est nous qui les avons fait disparaître.

Les noms sont dans toutes les bouches, les exemples pullulent.

Le jour où le CANADA-REVUE a l'occasion de proclamer l'obtention d'une réforme, un changement favorable, une amélioration, nous sommes fiers d'accomplir cette noble tâche qui nous reconforte.

Oui, nous serons heureux lorsque les ruines seront choses du passé, lorsque nous pourrons promener notre œil sur l'horizon sans découvrir aucun de ces hideux monuments de l'obscurantisme ou de la débauche, lorsque le clergé respectable, respecté et respectueux célébrera au sein du concert de louanges d'un peuple instruit, libre et convaincu les leçons d'une religion éternellement neuve et éternellement bonne.

Voilà notre ambition.

Nous voulons élever, nous voulons bâtir; mais il ne nous plaisait pas d'édifier sur des décombres, et nous avons nettoyé le sol, arraché les mauvaises herbes pour retrouver les fondations primitives sur lesquels nous appuyons l'édifice que nous voulons élever avec l'aide de nos concitoyens, le secours de l'instruction et l'appui du patriotisme.

Arrivons maintenant à la *Presse*, qui nous reproche de fournir des armes aux protestants pour le progrès de leur œuvre d'évangélisation et de leur permettre de grandir leurs chances d'action parmi nos compatriotes.

A cela nous répondrons de suite que si le clergé catholique romain ne peut conserver son influence qu'à condition que l'on cache les vices ou les fautes de ses membres inacceptables, notre grand clergé devient, aux dires mêmes de la *Presse*, une bien petite institution.

Eh quoi, un gouvernement, une société quelconque chasse de son sein les membres indignes, et n'en est que plus respecté par le public, et il

n'en serait pas de même de la société par excellence: l'Eglise!

Messieurs de la *Presse* ont une curieuse façon de défendre ceux qu'ils protègent.

Si la religion catholique romaine telle qu'on nous la prêche pouvait être atteinte par les frasques de ses ministres et la sincérité de ceux qui les dénoncent, il faudrait renoncer à de bien chères convictions.

Eh non, ceux qui jettent dans les bras du protestantisme d'anciens catholiques ce n'est pas le CANADA-REVUE, c'est le mauvais clergé, ou le clergé mal inspiré, mal élevé.

Qui a provoqué les schismes de Kamouraska, de Maskinongé, de Montebello; qui a amené les difficultés de Charlebourg et de Beaumont? Qui, sinon la faute des prêtres envoyés dans ces places?

Voilà la vérité.

Quant à dire que M. Amaron profite du mouvement de réprobation provoquée dans le public par les faits que signale le CANADA-REVUE, pourquoi nous en faire un crime?

Ces gens-là croient faire le bien, et ils se servent des armes à leur disposition tant qu'elles sont loyales et vraies.

Pourquoi nous dire que c'est nous qui encourageons le protestantisme et qui nous faisons ses instruments?

C'est un audacieux mensonge.

Que n'avons-nous pas vu, hier encore?

Les Jésuites ne viennent-ils pas d'obtenir un triomphe au Parlement Allemand, ne viennent-ils pas d'obtenir le droit de rentrer le front haut dans le pays d'où on venait de les chasser, l'Empire Allemand?

Et avec l'aide de qui?

Avec l'aide des radicaux et des socialistes, qui se sont basés sur le principe de la *libre pensée* pour demander que les Jésuites aient le droit de pratiquer leur religion et de prêcher leur doctrine.

S'il était vrai que le CANADA-REVUE se fait l'instrument des protestants, il faudrait dire, avec bien autrement de raison, puisque l'alliance est déclarée, que les Jésuites par leur alliance con-

sentent à être l'instrument du socialisme et de la libre pensée.

Nous ne le croyons pas.

Eh non, le CANADA-REVUE poursuit son œuvre dans l'intérêt du peuple, pour le développement de son instruction et de son bien-être.

Il ne s'occupe du clergé pour le féliciter que quand il aide son œuvre, pour le blâmer que quand il l'entrave.

Quant à la religion, elle est au-dessus de nos louanges comme de nos blâmes.

Mais tant pis pour ceux qui ont des yeux et ne voient pas, qui ont des oreilles et n'entendent pas.

DUROC.

LE PROGRES AGRICOLE

Parmi les bienfaits du paternel régime qui commande à Québec, nous entendons citer à tout bout de champ le progrès agricole.

M. Beaubien, qui préside aux destinées du ministère de l'agriculture, a trouvé moyen de faire pénétrer le clergé dans une nouvelle sphère d'action en dehors de son rôle spirituel.

Le clergé a été mis en possession du patronage agricole.

C'est une anomalie que nous avons signalée dans le temps à propos d'un beau projet de M. Chicoyne, et nos craintes ne sont que trop justifiées par les événements qui ont suivi.

Grâce aux efforts du chef castor de l'organisation agricole, c'est maintenant le clergé qui a la main sur ce rouage de l'administration.

Pour s'en convaincre, il faut lire le rapport officiel textuel qui suit, d'un des inspecteurs d'agriculture en tournée de distribution patronale.

Ce petit chef-d'œuvre de littérature clérical-burlesque est dû à la plume de M. Monfette, qui a fait le *chassé-croisé* que l'on sait avec M. Beaubien.

M. Monfette reçoit \$1000 par année, plus les frais de voyage pour faire les opérations relatives ci-après :

COPIE TEXTUELLE

ÉTINÉRAIRE (*sic*) DE MON VOYAGE DANS LE COMTÉ DE WOLFE ET DE LOTBINIÈRE

D'abord, le 16 novembre, je faisais un voyage à Québec pour faire rapport de mes voyages dans le comté de Nicolet et d'Arthabaska.

Le 17, toujours chargé de la même mission, c'est-à-dire, promouvoir l'établissement de silos dans les paroisses où il n'y en a pas, et de retour de mon voyage de Québec, je quittais la paroisse de Ste Victoire d'Arthabaska pour me rendre au comté de Wolfe.

Vendredi le 18, j'ai visité la paroisse St Ange, j'ai vu *M. le curé*, qui m'a appris que lui-même avait construit un silo l'été dernier. Le même jour je visitais la paroisse St Adrien, et m'adressant *comme toujours* à *M. le curé* de la paroisse, pour savoir s'il y avait des silos en fonction chez *eux*, il me répondit que non, et, sur demande d'indication de ma part, il me conseilla de voir M. F. X. Charland, et l'ayant vu, et après avoir conféré de la chose avec lui, il me promit (*sic*) d'en construire un l'automne prochain.

Samedi le 19, j'ai d'abord visité la paroisse de Wotton, j'ai vu *M. le curé* de cette localité, qui m'a appris (*sic*) que plusieurs silos étaient en fonction dans sa paroisse. J'ai, le même jour, visité la paroisse de St Canille, et ayant vu *le curé* de cet endroit, il m'a appris que trois silos avaient été construits dans sa paroisse l'été dernier.

Le 20, dimanche.

Lundi le 21, j'ai visité la paroisse Dudswell. J'ai vu *M. le curé*, qui m'a appris qu'il y avait un silo dans sa paroisse.

Mardi le 22, j'ai visité la paroisse de Weedon Centre, et ayant consulté *M. le curé* sur la question de savoir s'il existait des silos chez *eux*, il me répondit affirmativement.

Mercredi le 23, j'ai visité la paroisse de Stratford, et m'étant renseigné comme toujours sur la question de savoir si oui ou non il y avait des silos de construits dans la paroisse, j'ai reçu de *M. le curé* de la place la réponse que oui. Le même jour, je me suis dirigé vers la paroisse de Garthby, et rendu à la traverse du lac Aylmer, je n'ai pu me faire traverser à cause du froid et du vent; je me suis dirigé vers Disraëlie.

Jeudi le 24, j'ai visité la paroisse Disraëlie, et m'adressant à *M. le curé* de cette localité, lui faisant connaître ma mission, il me dit qu'il n'y avait pas de silo là.

Vendredi le 25, ayant visité la paroisse St Julien, j'ai appris de *M. le curé* de cette paroisse qu'il y avait un silo d'établi chez *eux*.

Samedi le 26, j'ai visité la paroisse Ste Fortune, et j'ai appris de *M. le curé* de cette paroisse à qui je m'adressais, comme toujours, qu'il y avait un silo chez *eux*.

Le 27, dimanche.

Lundi le 28, je retournai chez moi pour commencer le comté de Lotbinière.

Mardi le 29, commençant le comté de Lotbinière, je visitai d'abord la paroisse de Ste Philomène, et m'adressant à *M. le curé*, il me dit que lui-même avait construit un silo l'été dernier. Le même jour, je me suis rendu à St Jean Dechaillon, *mais n'ai rien fait*.

Mercredi le 30, étant là, j'ai demandé à *M. le curé* s'il y avait des silos chez eux, et m'ayant répondu que non, je lui ai demandé de bien vouloir me faire connaître lequel de ses paroissiens serait le plus propre à cette industrie.

Judi le 1^{er} décembre, je me rendis à Ste Emélie, et m'adressant à *M. le curé* pour m'inqérir de ce dont j'avais besoin, il me conseilla de voir à cet effet M. Séraphin Bertrand, du Portage.

Vendredi le 2, j'ai visité la paroisse Lotbinière. J'ai vu d'abord *M. le curé*, qui m'apprit qu'il n'y avait pas de silo là.

Samedi le 3, je me rendis à Ste Croix, et m'adressant à *M. le curé*, il me dit qu'il y avait un silo de construit chez eux.

Le 4. dimanche.

Lundi le 5, j'ai visité la paroisse St Antoine, et ayant vu *M. le curé*, à qui j'ai demandé d'abord s'il y avait un silo de construit dans cette paroisse, il me dit que non.

Mardi le 6, je visitais les paroisses St Agapit et St Giles, et je m'inqis de *M. le curé* s'il y avait des silos là. Le même jour, je me rendais à St Narcisse, je vis *M. le curé*, qui, m'apprenant qu'il n'y avait pas de silos dans sa paroisse, prenait l'engagement d'en construire pour l'automne prochain.

Mercredi le 7, je visitais la paroisse St Patrice, et j'appris qu'il y avait des silos en fonction là.

Judi, le 8, *Immaculée Conception*.

Vendredi le 9, à Ste Agate où je me rendais, j'ai vu moi-même un silo en fonction à la maison de pension où je reçus l'hospitalité.

Samedi le 10, j'ai visité la paroisse St Sylvestre, où j'appris au presbytère de *M. le curé* à qui je me suis adressé qu'il y avait un silo de construit chez eux.

Mardi le 13, je visitais la paroisse de St Edouard, et m'adressant à *M. le curé comme toujours*, il me dit qu'il n'y avait pas de silo chez eux.

(Signé)

MONFETTE.

Si après cela l'agriculture ne fait pas de progrès dans la province de Québec!

A-t-on jamais vu semblable gâchis et pareille platitude?

C'est bien là une œuvre de castor!

PROGRÈS.

Carmen étant la première œuvre sérieuse donnée par la troupe française, nous en remettons le compte-rendu sérieux à la semaine prochaine.

LES SULPICIENS EDUCATEURS

A l'occasion de la rupture qui menace de se produire à l'Université, j'ai eu celle de voir ensemble deux professeurs de l'*Ecole de Médecine*.

La conversation, naturellement, roula sur l'avenir de l'Université et sur les chances réelles ou contraires d'une entente.

Au cours de la conversation le nom de M. l'abbé Collin fut prononcé. Ce nom amena une diversion, et l'entretien prit une direction imprévue.

J'ai appris là des choses intéressantes, que je tiens à répéter, et je ne pense pas que mes deux interlocuteurs, dont je tairai les noms, puissent se formaliser de mon indiscretion. Je tiens d'autant plus à faire ce récit qu'il me fournira l'occasion de rendre hommage à des adversaires implacables, et que je prouverai ainsi que le CANADA-REVUE sait rendre justice à tous sans se laisser aveugler par la passion.

Ayant demandé à ces messieurs pourquoi, puisque les griefs des professeurs sont si anciens, le mouvement de légitime résistance qu'ils accomplissent aujourd'hui ne s'était pas produit plus tôt, ils me répondirent que les raisons qui les invitaient à la patience étaient assez multiples, et m'en signalèrent quelques-unes; mais je compris vite que la principale était la répugnance qu'ils éprouvaient, eux, anciens élèves du séminaire de Montréal, d'entrer en conflit avec les Sulpiciens, personnifiés à l'Université par M. l'abbé Collin.

Pourquoi cette répugnance?

Parce que, comme tous ceux qui ont fait leurs études chez ces messieurs de St Sulpice, ils ont conservé de leurs maîtres un souvenir reconnaissant, respectueux et vivace, qui fait autant honneur à ceux qui le professent qu'à ceux qui l'inspirent.

Dans certains collèges classiques de la province, les élèves, enfants ou adolescents, commençants ou philosophes, sont généralement traités comme des brutes par la plupart des professeurs qui sont plus rustres que des valets de charrue.

Les élèves sont exposés dans ces établis-

sements à une familiarité rude, à des plaisanteries de mauvais goût, à des réprimandes grossières, à des châtimens cruels ou dégradans, à une règle inflexible qui ne discerne pas entre la turbulence d'un enfant docile et la méchanceté hypocrite d'un enfant vicieux.

Dans ces établissemens, on règne sur les élèves par une autorité brutale. On ne les convainc pas, on les terrorise. Les jeunes gens qui sortent de ces maisons emportent de leurs maîtres un souvenir mauvais qui se traduit par une sourde rancune longue à s'apaiser.

Ma mauvaise étoile ne m'a pas fait tomber dans une de ces maisons sinistres ; ou plutôt la sagesse et la tendresse de mes bons parents ont su m'exempter de ce malheur. Je n'en connais donc pas le régime par expérience personnelle, mais des hommes sérieux, qui ont passé leurs années d'enfance dans ces sentines de l'enseignement, m'ont suffisamment initié aux sentimens qu'ils avaient puisés là.

Chez les Sulpiciens, au contraire, la politesse, la douceur, les soins physiques et moraux, le souci de la dignité des élèves sont de règle.

Un enfant, n'eût-il que dix ans, n'est jamais tutoyé. Notons que le tutoiement est toujours complété par le rudoïement.

On appelle cet enfant *mon ami*, et *monsieur* lorsqu'il est classé parmi *les grands* ou dans quelques circonstances officielles ou solennelles. Cette politesse à l'égard des enfants indique une bonne méthode d'éducation. Elle parle au cœur de l'enfant qui sait fort bien apprécier les marques d'attention ou d'estime qu'on lui témoigne. Il en vient vite à aimer son maître, et de là à lui prouver de l'amitié par l'application au travail il n'y a qu'un pas.

Ainsi, ce seul fait de parler à un enfant comme à un être respectable, c'est-à-dire en ne le tutoyant pas, laisse une trace profonde et perpétuelle chez les élèves devenus hommes.

Ce procédé d'éducation est en usage, paraît-il, chez les Sulpiciens. Mais il n'est pas isolé. Il fait partie d'un système qui consiste à élever la dignité de l'enfant, non par une émancipation prématurée qui est grosse de dangers, mais par la conscience qu'il a d'être

traité comme une créature du bon Dieu, et non comme un animal que l'on soigne uniquement parce qu'il est d'un bon rapport.

Au lieu d'infliger à leurs élèves des punitions humiliantes ou des corrections brutales, les Sulpiciens cultivent leur amour propre, et châtient les délinquans au moyen d'une admonestation publique. Cette admonestation n'est jamais faite en termes grossiers ou avec emportement ; aussi est-elle toujours profitable. C'est au point que les élèves redoutent bien plus cette punition que *la volée* administrée dans d'autres maisons par un méchant pion à qui les fonctions de tortionnaire sont spécialement attribuées.

Les Sulpiciens tiennent aussi à ce que leurs élèves aient un maintien convenable. Ils ne les laissent pas *gueuler*, comme dans tant d'établissements où un gamin ne peut pas dire à son camarade : " Prête-moi deux billes " sans pousser des hurlemens sauvages et sur le ton qu'il prendrait pour crier à l'assassin.

Les bonnes manières donnent de l'aisance et de l'élasticité au corps, en même temps qu'elles lui enlèvent toute gaucherie ridicule. Chaque fois qu'un élève passe devant un de ses professeurs, il est tenu de le saluer en se découvrant ; mais, de son côté, le professeur lui rend poliment son salut.

Il n'entre pas dans le cadre de ce court article d'analyser les procédés pédagogiques de Messieurs les Sulpiciens. Les quelques exemples que je viens de donner suffisent pour faire apprécier la différence qui existe entre eux et certains de leurs concurrents, et surtout pour faire comprendre pourquoi les deux savans docteurs qui m'ont initié à ces petits mystères sont affligés d'avoir à soutenir une lutte d'intérêts contre un corps dont fait partie le plus respecté de leurs anciens professeurs.

Ils comprennent néanmoins que leurs réclamations sont légitimes et d'utilité générale ; ils les maintiendront donc avec fermeté, mais ils apporteront dans l'exercice de leurs droits cette délicatesse et cette urbanité qu'ils ont acquises de leurs adversaires d'aujourd'hui.

Dans les circonstances où le CANADA-REVUE

se trouve placé actuellement, je pouvais me dispenser de faire cette constatation qui est toute à l'avantage des Sulpiciens. Mais je place la vérité au-dessus de ces mesquineries, surtout quand cette vérité, propagée, peut servir d'exemple et être utile à tous.

Je n'aurais perdu ni mon temps ni mon encre si les collèges rivaux qui usent des procédés déplorables que j'ai indiqués plus haut adoptaient la méthode des Sulpiciens.

Je leur décerne ces éloges avec plaisir, sur la foi des affirmations de deux savants professeurs de l'Université qui furent élevés par eux, et sans me demander si, le cas échéant, ils agiraient de même à mon égard.

LUPES.

LE LITIGE UNIVERSITAIRE

La question universitaire se complique d'intrigues.

Les intéressés, c'est-à-dire ceux qui ont des comptes à rendre, font les bons apôtres et ne marchandent pas leurs promesses.

Les professeurs seront-ils assez naïfs pour se contenter de ces vaines assurances ?

Cela est douteux.

Depuis quinze années, les professeurs des deux facultés ont sacrifié leur temps, leur talent et leurs ressources pour assurer un enseignement solide et sérieux à la jeunesse studieuse, et pour donner de l'éclat à la réputation de l'Université de Montréal.

Ils ont fait, au-delà de leurs forces et de leurs moyens, des sacrifices que les plus égoïstes même n'oseraient réclamer à un groupe d'hommes de cœur ; et on leur demanderait de continuer à contribuer seuls aux charges d'une œuvre dont ceux qui en tirent profit se défendent de vouloir partager ?

Il y a des limites à la complaisance et au dévouement.

Lorsque l'on exagère ces vertus, on verse dans la bêtise, simplement.

Les frais d'entretien de l'Université, selon la charte pontificale, devaient être supportés par le diocèse de Montréal.

Lors du partage des \$400,000 payées par le gouvernement de la Province (c'est-à-dire par le peuple) en règlement de la réclamation des Jésuites, le pape décida que \$200,000 seraient prélevées sur cette

somme. \$100,000 ont été données à l'Université de Québec, qui accepta et encaissa, et les \$100,000 autres furent offertes à l'Université de Montréal qui ... n'accepta pas.

N'allez pas croire que le désintéressement ait été le mobile du refus du diocèse de Montréal.

Vous seriez dans une erreur colossale.

Le diocèse composa.

Au lieu de \$100,000, il en encaissa \$40,000, et échangea le solde contre de nouveaux privilèges, qu'il acheta de Rome ou d'ailleurs pour la bagatelle de \$60,000.

Les privilèges n'étaient pas à l'usage des professeurs, mais ils étaient nécessaires aux autorités diocésaines pour mieux encapuchonner les fidèles.

Nulle raison ne pouvait prévaloir contre celle-là.

Nulle n'a prévalu non plus.

Les âmes candides croient peut-être que les \$40,000 ont été réparties entre les professeurs des deux facultés pour payer les arrérages de leurs traitements.

Nouvelle erreur.

Personne n'a connu l'emploi de cette somme.

Personne parmi les professeurs du moins.

Les professeurs ne sont bons, dans l'esprit des chefs spirituels et temporels du diocèse, qu'à jouer le rôle de serviteurs dévoués et aplatis.

Les \$40,000 sont entrées dans un coffre sanctifié et doivent y être encore, avec les petits que, depuis ce temps, elles n'ont pas manqué de faire.

Les ressources qui devaient servir à soutenir l'Université et les savants professeurs qui se vouent à sa prospérité ne devaient pas découler uniquement de l'aubaine accidentelle fournie par l'indemnité accordée aux Jésuites.

Outre les recettes constituées par les étudiants — maigres recettes, — N. S. P. le pape a décidé que \$0.10 cents sur le surcroît des messes payées par les bonnes âmes canadiennes pour fins diverses seraient prélevés sur le prix de ces messes et attribués par moitié aux Universités de Québec et de Montréal.

Depuis sept ans au moins que cet ordre pontifical a été donné, pas l'ombre d'un centin n'a été vue par un seul des professeurs de notre Université.

N'oublions pas que la part du bénéfice produit par ces messes est, pour Montréal, d'environ \$6,000 par année.

N'oublions pas non plus que le précieux vice-recteur de notre Université est M. l'abbé Proulx, lequel, en sa qualité de saint homme, reçoit un

salaires fixe de \$1,200 ; plus une indemnité de \$5.00 par jour lorsqu'il est censé se déplacer dans l'intérêt de l'Université ; plus les honneurs de sa charge ; plus...ah ! ma foi ! tout ce que vous voudrez.

Il mérite encore mieux que cela.

Les professeurs actuels de l'Université ont fait tous les sacrifices en leur pouvoir ; ils sont prêts à en faire de nouveaux et d'incessants, mais c'est à la condition qu'ils seront profitables à l'Université et non uniquement aux sangsues du diocèse.

Ils se sont déterminés à élever leurs revendications parce qu'ils sentent que leur force et leur santé se sont épuisées à la tâche.

La mort peut les décimer bientôt, et, de leur œuvre, il ne restera alors que des murailles.

On a eu tort de prendre, en haut lieu, leur désintéressement pour une preuve, et d'assimiler leur silence à un précédent.

Ce désintéressement et ce silence n'étaient que l'expression de leur amour pour l'œuvre gigantesque qu'ils ont menée à bien.

Maintenant, ils sentent que leur carrière touche à sa fin ; maintenant, ils savent que les ressources normales de l'Université peuvent dignement rétribuer ses professeurs, et ils veulent — ils ont cent mille fois raison — que l'existence effective de l'Université ne soit pas compromise par la passion thésaurisatrice de ceux dont l'unique devoir est de payer les frais d'une institution qui est à leur unique dévotion.

Ils redoutent avec raison que leurs successeurs, n'ayant pas les mêmes motifs de tendresse pour une Université qu'ils n'auront pas fondée, ne se découragent d'un labeur stérile pour eux et ne laissent le soin des cours aux abbés Proulx de l'avenir.

Tels sont les principaux motifs des revendications énergiques et réfléchies des professeurs de l'Université.

Personne ne peut les blâmer, sauf ceux à qui leur attitude impose l'obligation de rendre des comptes, et tout le monde — j'entends les personnes sensées — leur criera : Bravo !

Au CANADA-REVUE nous ne pouvons leur donner une meilleure approbation, mais nous y ajouterons un bon petit conseil :

Méfiez-vous, messieurs les professeurs, des promesses séduisantes que l'on vous fera où vous savez bien. Ne cédez qu'à bon escient, c'est-à-dire lorsque vous aurez des garanties aussi sérieuses que tangibles. Méfiez-vous surtout des accommodements tortueux qui vous seront proposés, et ne les acceptez que lorsque vous serez certains qu'ils seront tenus et qu'au besoin vous pourrez en exiger la réalisation.

UNIVERSITAIRE.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Le Parlement Provincial vient de se déclarer enchanté du système d'exemptions de taxes actuel, et de décider qu'il n'y avait pas lieu d'y rien changer.

La motion de M. Stephens, ayant pour objet de porter remède à l'écrasant système d'invasion des biens de mainmorte, n'a pas pu rencontrer un seul partisan dans la Chambre. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un député, à part le proposeur, qui ait eu le courage d'affronter les colères du bedeau de sa paroisse aux prochaines élections.

Ce qui est le plus navrant, c'est que nous connaissons une foule de députés qui déplorent le fléau des exemptions de taxes et en reconnaissent les funestes effets, mais qui n'osent pas exprimer ouvertement ce qu'ils ressentent.

Nous sommes décidément un peuple bien déchu.

Tout le monde sait que le système des exemptions de taxes a permis l'édification de ces somptueuses propriétés écrasantes de magnificence auxquelles on se heurte à tous les coins de rue de Montréal, qui a grossi le chiffre des impositions sur toutes les familles et rendu la vie tellement coûteuse que notre pays se dépeuple petit à petit.

Le tiers de la propriété de Montréal est exempté de taxes, c'est-à-dire que nous payons un tiers de plus que nous n'aurions à payer si nos députés avaient un peu plus de cœur.

D'un autre côté, ces grandes demeures, ces somptueux couvents profitent gratuitement des énormes sacrifices que nous nous imposons. La valeur grandit en même temps que celle de nos biens, et ces bénéfices qui sortent de nos poches entrent dans les poches des communautés.

Voilà ce que l'on sait, voilà ce que l'on avoue en petit comité, mais on a peur de parler en homme.

Les excuses trouvées devant la Chambre sont toutes des futilités.

Prenons, par exemple, le discours de M. Mercier qui nous a étonné par sa position tranchée pour le maintien des exemptions.

L'exemple qu'il a donné est absolument faux. Il assimile une entreprise publique comme l'Hôpital Notre-Dame aux établissements religieux.

C'est là où son raisonnement tombe à faux.

Il se plaint qu'on taxe la charité et l'éducation, et se sert de ce raisonnement sentimental pour arrêter le progrès.

Voyons où est la vérité :

Supposons toute la propriété exempte actuellement taxée comme tout le reste de la cité !

Est-il vrai de dire que nous aurions à payer la taxe nous-mêmes ?

Oui, pour les institutions civiles comme l'Hôpital Notre-Dame, mais il y aurait compensation.

Nous aurions le bénéfice de notre argent dans la plus value de l'établissement et dans la diminution amenée dans nos taxes par le paiement des institutions religieuses.

D'ailleurs, qu'est-ce que cela peut nous faire de payer des taxes pour des choses qui sont à nous, qui sont la propriété du public ; nous donnons d'une main et économisons de l'autre.

Tandis que l'argent payé pour les taxes des communautés, quand le revoyons-nous ? Il reste dans la communauté qui trafique, qui vend et liquide les biens à son gré sans jamais rien nous restituer.

Voilà la différence.

Nous consentons à engraisser notre terre, mais pas celle du voisin.

Aussi continuerons-nous à demander l'abolition des exemptions de taxes jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue.

POPULUS.

LETTRE OUVERTE

A Monsieur G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique.

Permettez-moi de porter à votre connaissance une manœuvre frauduleuse qui s'opère dans certains établissements scolaires, afin d'augmenter *illicitement* l'allocation annuelle accordée aux institutions enseignantes.

Cette allocation est de \$6.00 par enfant fréquentant les classes, et, chose étrange, elle n'est pas fixée d'après un registre établissant la fréquentation habituelle, mais bien d'après le nombre d'élèves constaté par l'Inspecteur lors de sa visite.

Or, soit régulièrement ou autrement, le jour de la visite de l'Inspecteur est connu à l'avance. Cette particularité permet à certaines directrices d'écoles de dire à leurs élèves :

« Demain, mesdemoiselles, nous aurons la visite de M. l'Inspecteur. Faites-vous bien belles, et ne manquez pas d'amener vos petites sœurs et vos petites amies, afin que M. l'Inspecteur ait une haute idée de notre école et parte avec la conviction que c'est la meilleure, la mieux tenue et la plus peuplée de Montréal. »

C'est un ordre pour les enfants. Le lendemain elles arrivent avec une petite sœur ou une petite amie. L'inspecteur compte les têtes, et il en trouve cinquante là où il y en a peut-être habituellement vingt.

Ça ne tire pas à conséquence pour lui, mais pour nous qui payons *six piastres* par élève, nous avons le mauvais goût de ne pas admirer le procédé.

Ces faits ne se passent pas dans une seule école, et les maîtresses donnent facilement congé à leurs élèves pour aller, le lendemain de la visite, figurer dans une école amie et complice, qui reçoit à son tour l'Inspecteur.

Je ne sais, Monsieur le Surintendant, comment on appelle ces actions en style administratif, mais je crois qu'en langage vulgaire il convient de les appeler VOL, ABUS DE CONFIANCE OU CONSPIRATION.

Les dispositions bizarres de la loi sur la presse ne me permettent pas d'être plus explicite, mais je suis convaincu qu'à l'aide des moyens coercitifs dont vous disposez vous pourrez facilement contrôler la véracité de ma dénonciation.

UN CONTRIBUTABLE.

UNE BONNE BLAGUE

Le dernier numéro de la *Vérité* contient deux articles relatifs à l'exposition scolaire de la Province à Chicago.

L'un de ces articles commence ainsi :

« On annonce que la province de Québec a obtenu soixante-quinze médailles à l'exposition de Chicago pour son exposition scolaire. »

SOIXANTE-QUINZE MÉDAILLES ! Excusez du peu.

A force de vouloir trop prouver, on ne prouve rien du tout ; et Tardivel a dépassé le but d'au moins soixante-quatorze médailles.

Détruisons une bonne fois cette gasconnade ridicule.

La province de Québec a-t-elle fait une exposition collective, ou bien les établissements scolaires ont-ils exposé isolément ?

Voilà ce qu'il importe de savoir.

Dans le premier cas, je ne me refuse pas à croire, étant donné la perfection de notre système scolaire, que la Province a remporté la première médaille d'or. Je m'en rapporterais même à Tardivel s'il m'assurait qu'elle est large comme un parapluie, épaisse comme l'esprit du révérend P. Z. L. O. M. I., et pesante comme un péché mortel.

Il est bien évident que dans ce concours universel la palme devait rester à la province de Québec, car, en définitive, il s'agit du système scolaire et non de ses résultats. Or, notre système est merveilleux à ce point qu'il permet aux enfants de rester cinq ou six ans à l'école sans compromettre leur heureuse ignorance native,

Dans le second cas, en admettant même que le nombre des établissements qui ont pris part à cette exposition soit supérieur à soixante-quinze, personne ne croira que soixante-quinze récompenses ont été attribuées à une seule classe d'exposants.

Si cette gasconnade de Tardivel et consorts n'était pas beaucoup trop bête pour que l'on puisse y ajouter foi, on ne pourrait que conclure à la complaisance du jury, complaisance qui aurait pour résultat d'enlever toute valeur aux récompenses à force de les galvauder.

Tardivel prévoit si bien l'objection, qu'il écrit :

"On ne pourra pas prétendre que ces soixante-quinze médailles ont été accordées par faveur. On a voulu insinuer que les articles élogieux sur notre exposition scolaire qui ont paru dans certains journaux américains avaient été écrits par complaisance, ou avaient été payés tant la ligne. Mais nous ne croyons pas que l'on ose aller jusqu'à dire que les juges de l'exposition se sont laissé corrompre ou indûment influencer. S'ils ont reconnu aussi hautement le mérite de nos institutions scolaires, c'est que ce mérite est réel, incontestable."

Permettez, homme véridique; je *n'insinue* pas que les articles élogieux qui ont paru dans les journaux américains ont été payés tant la ligne; j'en suis convaincu.

Jamais vous ne me ferez croire qu'un journal américain et protestant a exalté le mérite de M. Bruchési et de ses assistants en soutane tout simplement pour rendre hommage à la vérité.

Jamais vous ne me ferez croire qu'un journal américain et protestant constaterait avec joie et admiration la supériorité des établissements religieux du Canada sur les établissements scolaires du monde entier, même si le fait était réel. Or, *l'Inter-Océan* n'a pas fait autre chose.

Pour ce qui concerne les juges de l'exposition, je ne les accuse pas de s'être laissé corrompre, parce que je prétends que l'histoire des soixante-quinze médailles est la plus formidable, mais aussi la plus grossière fumisterie qui ait vu le jour dans la *Vérité*, qui, pourtant, *n'est pas battue* dans le genre.

Voici la fin de l'article de la *Vérité*:

"Nous voudrions pouvoir espérer que ce triomphe de nos maisons d'éducation va mettre fin à la campagne de dénigrement entreprise contre elles par une certaine école. Malheureusement, il n'en sera rien; parce que ces prétendus réformateurs ne sont pas de bonne foi. Ils savent, ils ont toujours su que leurs déclamations contre nos institutions religieuses ne reposaient sur rien de sérieux; que même au point de vue purement profane et scientifique l'enseignement donné dans ces maisons est au moins égal à

celui que donnent les institutions laïques. Le résultat de l'exposition ne leur apprend donc rien. Ils vont faire les morts pendant quelque temps; puis ils recommenceront leurs attaques. C'est qu'ils obéissent à un mot d'ordre parti des loges; il faut détruire, à force de calomnie, l'enseignement religieux dans la province de Québec.

"Attendons-nous donc à une recrudescence de haine contre nos religieux et nos religieuses, d'ici à quelque temps. La nouvelle poussée de la secte sera d'autant plus forte contre nos institutions catholiques que leur triomphe à Chicago a été plus éclatant."

Non, nous n'allons pas *faire les morts pendant quelque temps*. Nous allons au contraire vous sommer de les montrer, vos soixante-quinze médailles, et de justifier de leur légitime possession par des pièces authentiques et non par des rodomontades dans votre journal.

Jusqu'à preuve du contraire, nous tenons votre déclaration pour une imposture et votre invention pour une audacieuse effronterie.

Il n'est pas permis de leurrer les esprits crédules avec plus de désinvolture. Heureusement que les Tardivels n'en imposent réellement qu'aux sauvages avec leurs boniments de bateleurs, témoin ce discours placé dans la bouche d'un chef sauvage, publié en première page par la *Vérité*.

C'est un nommé Oshoup, de la tribu des Sauteux, qui l'aurait prononcé à une assemblée convoquée par le Père Campeau, dans le diocèse de St Boniface.

Si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé.

Voici le morceau d'éloquence sauvage :

Jonglez bien (pensez sérieusement) à ce que notre Père vous a dit au sujet de vos enfants.

Avant de les placer dans les écoles qui existent aujourd'hui, *regardez-les bien vos enfants* (1). Les voyant devant vous, demandez-vous où ils seront mieux gardés? Quels sont ceux que le Grand-Esprit a choisis sur la terre pour enseigner aux enfants les bonnes choses qu'il a écrites dans son *Grand livre* (la Bible)?

Voyez-vous, mes bons amis, ce qui est arrivé pour les *prières* (les religions) est aussi arrivé pour les écoles.

Ainsi les hommes habillés de noir (robes noires) qui prêchent la vraie bonne prière comme notre Père ont leurs écoles; ceux qui prient en anglais (les protestants) ont aussi leurs écoles. Les Anglais (les protestants) viennent vous voir. Ils disent: "Viens ici, mon ami; j'ai fait une école pour les petits sauvages. Dans nos écoles les enfants sauvages apprennent mieux que dans les écoles de tes prêtres français. Ces Français n'enseignent pas bien. Il y a trop de prières dans leurs écoles, tes enfants passent leur temps à parler au Grand-Esprit. Tes prêtres français ne parlent pas bien l'anglais."

(1) C'est comme s'il disait: fortifiez, nourrissez votre affection pour eux en les regardant. En Sauteux, l'expression *regardez ses enfants* signifie *les aimer*.

Très certainement ils mentent beaucoup.

Ah! je suis fier aujourd'hui; je ne crains pas de vous répéter ce que je disais l'andernier, dans une grande assemblée chez "Ekoush," chef de la réserve du "Petit veau jaune":

"Nos écoles de notre côté sont bien meilleures que les écoles du côté des Anglais."

Voyez ce qu'il vient de se passer sur le terrain des "Grand Couteaux" (les Américains).

Vous le savez, ils sont très riches, ils sont forts, très puissants. Il ont bâti comme une ville sur les bords d'un grand lac. Là, dans de belles et grandes maisons, ils ont placé ce qu'il y a de plus beau et de plus curieux, ici, dans ce pays, à Winnipeg, à Montréal, et dans tout le monde, dans les pays de l'autre bord de la grande mer. Les grands rois, les grands chefs, les savants et beaucoup de personnes venues de tous les coins de la terre ont visité cette ville des *kitchi mokomanag* (Grands Couteaux).

Ah! ah! En vérité ils ont fait de grandes choses. Les écritures, les ouvrages de tous les enfants du monde, des blancs et des sauvages, ont été envoyés là. Les enfants blancs qui sont instruits du côté des Anglais, et les enfants blancs qui sont instruits de notre côté.

Les enfants des sauvages qui sont dans les écoles de nos Pères et des saintes femmes (les religieuses) ont été envoyés là chez les "Grands-Couteaux." Voyez! Écoutez bien. Nah! ma fille Isabelle que j'ai placée à la grande école de Qu'Appelle est là aujourd'hui avec une petite fille de cette réserve (2). Ah! je suis content. Écoutez bien, ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas "Kossinan" notre Père, ce sont les *grands papiers qui marchent par toute la terre* (les journaux) qui disent que les écoles de notre côte (catholiques) sont bien meilleures que les écoles du côté des Anglais (protestantes). Là, chez les *Grands-Couteaux*, nous avons gagné, nous autres. Ce sont des juges étrangers, des protestants même qui publient cela dans les *grands papiers*.

Ah! c'est ça vraiment une grande nouvelle!

Notre Père qui est ici à aujourd'hui ces *grands papiers*; il peut vous les lire. Les Anglais ne vous diront pas cela. Ils ont honte aujourd'hui. Je suis fier, moi, de vous annoncer ces grandes nouvelles.

Je vous le répète, avant de placer vos enfants dans les écoles, *regardez-les* bien, et placez-les là où ils seront mieux gardés. Le prêtre, lui, n'est pas seul, il a les saintes femmes ou Filles de la prière (les Rdes Sœurs Grises de Montréal) pour l'aider à instruire nos enfants. C'est le *Grand-Esprit* qui les a choisies comme la *robe-noire* pour faire ce travail. Si nos Pères étaient seuls, ils ne pourraient pas bien garder et bien instruire nos enfants. Rappelez-vous ce que vous avez entendu aujourd'hui, parlez-en aux autres sauvages de vos réserves, peut-être que vous aussi vous comprendrez ce que nous comprenons, nous, aujourd'hui."

Le triomphe des écoles de la province, à Chicago, a été si éclatant que Tardivel en est réduit à chercher des admirateurs chez les sauvages du Nord-Ouest, qui doivent évidemment se connaître en matière d'enseignement mieux que M. Steeg.

LUPUS.

CURIOSITES DE JADIS

LES DIMES, LE TIERÇAGE, LE "PAST" NUPTIAL
ET LES NEUMES

La dîme a été instituée, en France, en même temps que l'observation rigoureuse du dimanche. Toutes les deux datent de 585.

C'est le concile de Mâcon, un des plus notables qui se soient tenus en Gaule sous les Mérovingiens, qui le prescrivit.

Chacun devait payer la "dîme" ou le dixième de tous les fruits aux ministres de l'Église, à peine d'excommunication et d'autres punitions.

"C'est la première loi pénale pour la dîme que j'ai remarquée" dit l'historien de l'Église, l'abbé Fleury, sous précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Auparavant les oblations volontaires étaient les seules contributions par lesquelles les premiers chrétiens eussent soutenu l'Église.

Cependant, on eut grand'peine à changer ces oblations volontaires en un impôt garanti, non pas seulement par les terreurs religieuses, mais par le glaive des puissances temporelles.

Le but ne fut complètement atteint qu'au VIII^e siècle. On résista longtemps à l'exigence des clercs. Les premiers collecteurs de dîmes furent même reçus fort brutalement, l'épée ou la francisque à la main, par les propriétaires franks.

Quant à l'observation du dimanche, il fut interdit de plaider ce jour-là, sous peine pour le demandeur de perdre sa cause.

Des châtiments corporels étaient décrétés, en outre, contre les colons et les esclaves qui se livraient le dimanche aux travaux de la campagne.

Mais si les laïques ne furent nullement contents d'être forcés de payer la dîme aux clercs en 585, les clercs à leur tour jetèrent les hauts cris plus tard, lorsqu'en 1188 le concile général de Paris, convoqué par Philippe-Auguste, imposa à tout le royaume la "dîme saladine."

Cette dîme était ainsi appelée, parce qu'il s'agissait pour le roi d'aller combattre Saladin en Terre-Sainte.

Tous les clercs, sauf les Cisterciens, les Chartreux et ceux de l'ordre de Fontevault devaient la payer. Ils s'y refusèrent presque tous, disant "que ceux qui voulaient combattre pour l'Église ne doivent pas commencer par la piller."

(2) A Chicago, envoyé par le gouvernement.

Mais le pauvre peuple qui payait déjà la dime ordinaire, dime des fruits et du bétail, depuis plusieurs siècles, s'acquitta de la dime pour la croisade sans murmurer... par peur des gens du roi.

On était indulgent aux nobles et aux clercs, mais jamais on ne l'était au "menu peuple."

Il y eut encore bien d'autres dîmes en France, sous toutes sortes de noms, prélevées par les seigneurs comme par le clergé, et la dime due au clergé fut plusieurs fois escamotée par les rois.

Mais l'historique de ces fameuses dîmes, qui durèrent jusqu'à la Révolution, demanderait un article à part.

Passons aux tiers et aux neûmes.

* * *

Il y avait, en effet, à côté de la dime, d'autres redevances au clergé.

Elles tenaient lieu de fonds de cure à maints curés, dans diverses provinces, notamment aux recteurs de Bretagne.

Le "tierçage" était un prétendu droit qui consistait, pour ces ecclésiastiques, dans le prélèvement du tiers de tous les biens mobiliers de leurs paroissiens décédés.

Il y avait, en outre, le "past" ou repas nuptial, qui était acquis aux curés sur tous ceux qui se mariaient dans leurs paroisses.

L'un et l'autre de ces impôts, dont le premier surtout était exorbitant, étaient depuis longtemps une source féconde de dissensions et de querelles entre les curés et leurs ouailles.

Aussi, en 1288, le Parlement de Bretagne, séant à Nantes, songea-t-il à abolir ces deux droits si impopulaires.

Et il faudra rendre cette justice au pape Clément V, qui siégeait à Avignon, qu'il finit, en 1309, par les amender, sinon par les supprimer.

* * *

Clément V prescrivit qu'à l'avenir les ecclésiastiques n'auraient plus que la neuvième part, dettes déduites, au lieu du tiers des meubles des défunts.

C'est ce qu'on appela le "neûme."

Les nobles, il est vrai, étaient exemptés même de ce neuvième. Les pauvres aussi l'étaient, ceux dont le mobilier ne valait pas 40 sols, et c'était bien justice... je ne parle pas de l'exemption des nobles.

Quant au "past nuptial," ces festins de Cana fort aimés des clercs de ce temps-là, le pape décida que les jeunes époux qui n'auraient pas la valeur de 30 sols en meubles en seraient également exemptés.

Ceux qui en auraient pour 50 sols et au-delà devaient désormais payer 3 sols en numéraire au curé.

Enfin, ceux qui en auraient pour une valeur entre 50 et 30 sols, étaient taxés à 2 sols.

Le tout payable à la commodité des nouveaux mariés. Cela devenait assez gracieux, comme on voit.

Il fallait bien laisser passer la douce lune de miel.

Jusqu'à la Révolution, nous apprend un historien breton, il s'est conservé des vestiges du "neûme" dans la Basse-Bretagne et à Nantes.

Les habitants de Saint-Malo, en particulier, s'en étaient rachetés dès 1572, au moyen de 300 livres de rente annuelle, payables au chapitre, comme curé primitif de cette ville.

Toutes les dîmes et autres redevances, tant ecclésiastiques que laïques ou féodales, ont disparu en France, à la Révolution.

Elles ont également été abolies dans presque tous les autres États.

L'Angleterre est peut-être le seul pays de l'Europe où cet impôt subsiste encore; seulement il a été converti en une redevance pécuniaire.

HENRI AUGU.

SARAH BERNHARDT

Nous recommandons au père Lacasse pour sa prochaine mine le passage suivant d'un journal bien pensant, le *Moniteur* de Lévis :

A quoi attribuez vous votre vocation? demande un journaliste à Sarah Bernhardt :

"C'est à l'église, et à l'église seulement, que je dois d'être au théâtre, répond la grande tragédienne. Toute enfant, mon imagination était frappée par les chants d'église, le recueillement des assistants, la mysticité des cérémonies, le silence solennel avec lequel on écoutait le prédicateur. Ma jeunesse a été grisée par le cadre radieux dans lequel est célébrée la gloire de Dieu. Quand l'orgue faisait entendre sa note éclatante comme une fanfare, il me semble que mon âme s'envolait dans un tourbillon d'idéal. Dans ces moments-là, je me sentais transfigurée, il me semblait que j'allais monter au ciel — comme cela, tout de suite, devant tout le monde. J'avais une envie folle de me faire religieuse, et tard j'ai été sur le point d'entrer dans un couvent. Je le désirais ardemment, et comme tout ce que je désire ainsi arrive tôt ou tard, je suis encore surprise de n'avoir pas été nonne."

Allons, vieux mineur, faites donc de plates excuses à la *sale Juive*.

Avec toute votre dévotion, vous n'avez pas été capable d'accoucher d'une tirade convaincue qui arrive à la cheville de celle-là.

VÉRITAS.

AVIS AUX MINEURS

Une interdiction bizarre.

Le métropolitain du Montenegro a lancé une circulaire dans laquelle il défend le port des armes à tous les membres du clergé de la principauté. Ces messieurs faisaient un mauvais usage de leurs revolvers ou de leurs poignards.

Ne serait-ce pas le moment d'interdire à nos Oblats de travailler dans les mines dont ils ne connaissent pas les dangers?

CURIUEUX.

LA FORTUNE DU PAPE

Voici quelques renseignements sur le budget du Vatican, ses revenus et ses dépenses pour l'entretien de l'Église et de la papauté.

On sait qu'il existe à Rome un comité de plusieurs prélats et de cardinaux, dont la besogne consiste à régler l'emploi des sommes qui entrent dans les caisses du Vatican. Les biens de ce dernier proviennent de deux sources principales : 1^o des revenus des fonds qu'il possède ; 2^o des dons des fidèles connus sous le nom de denier de Saint-Pierre. Les biens du Vatican sont de diverses natures ; la plus grande partie sont des biens mobiliers, placés en Angleterre et en France, à la maison de Rothschild, de Paris.

Le denier de Saint-Pierre est un revenu annuel qui est loin d'être fixe. Dans les bonnes années, le total des sommes recueillies dans le monde entier s'élève à un million et demi de piastres ; quelquefois il descend à un million. Tel est le cas de ces cinq dernières années. Cette diminution est due en grande partie au désaccord des royalistes et des catholiques français provoqué par la politique républicaine du pape. La France fournit, à elle seule, les deux-tiers et souvent même les trois quarts du denier de Saint-Pierre. Et en France ce sont les royalistes qui se montrent le plus généreux. Mais depuis l'adhésion de Léon XIII à la République, beaucoup d'entre eux, plus royalistes que catholiques, ont fermé leur bourse au vicair de Jésus-Christ. Néanmoins, malgré tout cela, ce sont les évêques français qui apportent au pape les plus fortes sommes. Ainsi, l'évêque de Nantes a envoyé, il y a quelques jours, au pape, \$20,000 au nom de ses diocésains.

L'Italie contribue pour une part très minime — quelques vingtaines de mille dollars par an seulement. Les Romains se montrent, sous ce rapport, encore plus avares que les Italiens.

D'autre part, les pays anglo-saxons : l'Angleterre, l'Irlande, l'Australie et les États-Unis commencent à envoyer des sommes importantes. Si le catholicisme continue à y faire des progrès, il est facile de prévoir le temps où le Vatican en tirera des sommes considérables.

Il y a aussi des cours royales, telles que la cour d'Autriche, qui envoient annuellement au pape de très riches cadeaux. Il en est de même des anciens princes italiens. François II, roi de Naples, et Marie-Thérèse, ancienne grande-duchesse de Toscane, qui ne manquent jamais d'envoyer leurs dons, qui consistent en plusieurs milliers de piastres. Le comte de Chambord avait l'habitude de donner chaque année \$10,000 ; le comte de Paris envoie la même somme.

Les dépenses du Vatican s'élèvent à plus de \$1,400,000. Elles sont réglées de la façon suivante :

Pour les besoins personnels du pape.....	\$100,000
Traitement des cardinaux	140,000
Pour les diocèses pauvres	30,000
Administration du Vatican.....	300,000
Secrétariat d'État	200,000
Employés et fonctionnaires	300,000
Entretien des écoles libres et pour les pauvres de Rome.....	240,000

Les cardinaux résidant à Rome vivent aux frais du pape ; le traitement minimum de chacun d'eux est de \$4,400. Le secrétariat d'État ou ministère des affaires étrangères est chargé des relations avec les gouvernements étrangers par l'intermédiaire des nonces. Les quatre plus importantes nonciatures (Paris, Vienne, Madrid et Lisbonne) reçoivent chacune une allocation de \$12,000 par an.

Le dernier jubilé épiscopal de Léon XIII a produit \$600,000 ; le premier, qui avait été célébré il y a cinq ans, avait donné \$2,400,000. Au cours des dernières années, le pape a introduit beaucoup d'économies dans les différents services du Vatican, ce qui lui a valu la réputation d'avare. La vérité est qu'il se fait tant voler par son entourage que ses revenus sont bien diminués.

CHERCHEUR.

Nous avons reçu l'invitation suivante, à laquelle nous nous empresserons de répondre.

Cette soirée doit se renouveler tous les ans, paraît-il ; des invitations ont été adressées à toute la presse du pays, et il n'y a pas le moindre doute que le Tout-Montréal s'empressera d'y assister.

Vous êtes prié d'honorer de votre présence la première soirée de Gala annuelle donnée sous les auspices de la presse, et qui aura lieu au Queen's Théâtre le 11 décembre prochain, à 8 heures du soir. M. John Drew dans "The Masked Ball" tiendra l'affiche.

COMITÉ DE LA PRESSE LOCALE.

J. Tassé,	E. G. O'Connor,
Hugh Graham,	André Senécal,
T. Berthiaume,	H. Beaugrand,
Richard White,	
H. C. Varin McCoy,	
	<i>Secrétaire Honoraire.</i>

MOUVEMENTS FÉMINISTES

Il ne faut pas être grand clerc pour le remarquer, jamais les femmes n'ont marché d'un pas plus alerte à la conquête des "droits de l'homme".

Les débuts furent modestes : elles commencèrent par insinuer tout doucement leurs petits pieds dans nos écoles. Je me rappelle encore l'effarement de nos professeurs, quand ils aperçurent dans leur auditoire le premier cotillon qui s'était timidement posé sur le "bi du bout du banc." Ils firent très grise mine aux nouvelles venues. Les femmes, qu'ils trouvaient très bien dans les brasseries, leur semblaient déplacées dans un amphithéâtre. Mais les douces entêtées tinrent bon, et la sévérité de ces crânes chauves ne les rebuta pas. Elles encaissèrent de même, sans sourciller, les railleries, les quolibets, les plaisanteries salées des étudiants barbus, qui ne prouvaient qu'une chose, à vrai dire, à quel point la femme avait manqué à leur éducation première.

Aujourd'hui, la trouée est faite, et les bacheliers, agrégées et doctresses, que le hasard des examens déverse tous les ans sur la place, ne sauront jamais quelle reconnaissance elles doivent à ces échappées de l'Armée du Salut qui ont, les premières, fait brèche dans la citadelle.

L'École des beaux-arts, les académies résistent encore, mais mollement. On entrevoit, du reste, derrière cette résistance, des mobiles si mesquins qu'ils suffisent à la disqualifier. Ce qu'on redoute au fond, c'est la concurrence de la femme peintre et sculpteur. Je cherche en vain pourquoi une femme artiste serait, plus qu'une femme médecin, ridicule ou inférieure à sa tâche ? A part l'assiette au beurre qu'ils sont intéressés à défendre, je ne vois plus, du côté des hommes, aucun argument qui mérite d'être retenu. Mais quand on en vient à réclamer en faveur de l'art un régime de protection, une barrière de douane pour arrêter la femme au seuil de l'école, on peut dire que la cause est entendue. Que les partisans de l'ignorance féminine s'inquiètent de ces ambitions et de ces revendications nouvelles, c'est tout simple et très logique ; mais les autres ? L'égalité devant l'instruction a pour corollaire inévitable l'égalité devant les professions.

La France n'a pas, du reste, le privilège des revendications de ce genre. Elles ont de l'écho un peu partout en Europe. Prenons le plus rassis et le moins utopique de tous les pays, la Hollande ; on ne saurait croire les progrès qu'y a faits en vingt ans la cause de l'affranchissement des femmes. Elles ont commencé par forcer la porte des universités de Leyde, Utrecht, Amsterdam. Une seule leur résiste encore, c'est Groningue, et pour combien de temps ? Elles ont fait leur trouée dans la plupart des administrations, chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones. Elles exercent la médecine, cela va sans dire, et la pharmacie qui leur convient peut-être mieux. Je ne vois guère que le barreau qui leur soit encore fermé.

Ce qui favorise ce mouvement, c'est d'abord l'éducation. La Hollande a des écoles mixtes où garçons et filles sont élevés en commun jusqu'à quatorze ans ; les lycées hollandais sont, eux aussi, accessibles aux jeunes filles. La plaisanterie la plus hardie que se permettent les potaches est de donner à leurs camarades en jupons des prénoms masculins. On s'amuse à peu de frais en Hollande ! Ajoutons que les pasteurs protestants voient d'un œil favorable cette ascension du sexe faible, et l'encouragent dans ses efforts pour la conquête de l'égalité civile.

Mais on y met, ce nous semble, plus de patience, de méthode et d'esprit de suite qu'ailleurs. Les sociétés féminines de la Hollande ne réclament pas l'émancipation "en bloc," et c'est peut-être pour cela qu'elles obtiennent davantage. Elles nous paraissent, à ce point de vue, mieux inspirées que les associations analogues qui, en Belgique et même en France, réclament à cor et à cri les droits politiques et l'égalité devant le suffrage, alors que, pour les droits civils, les femmes se trouvent encore reléguées au rang des mineurs ou des interdits.

Ne devraient-elles pas, dans leur intérêt même, conduire la campagne avec un peu plus de sens pratique, sérieux et cataloguer leurs revendications, au lieu de vouloir, d'un seul coup de dent, emporter tout le morceau ?

Si intéressant qu'il puisse être de se jeter dans la mêlée électorale et de se crêper le chignon pour ou contre une nuée de députés qui ne cherchent de leur côté qu'à se manger le Panama, il faut avouer que les femmes, "ces éternelles mineures," ont à l'heure présente bien d'autres chats à fouetter.

La question des droits politiques n'est pas mûre. Ce sont les femmes elles-mêmes qui le déclarent. "Avec l'instruction et l'éducation qu'on donne aux jeunes filles, il faut reconnaître, disait l'une d'elles dans une réunion récente, que la plupart consulteraient leur confesseur afin de savoir pour qui elles doivent voter." A toutes les variétés de candidats que nous connaissons, il ne nous paraît urgent d'en ajouter une autre, le candidat du confessionnal.

Que les femmes commencent donc par briser les chaînes que leur impose notre droit civil tout entier. A part la mère et les ascendantes, les femmes sont exclues des conseils de famille. Notre code ne les assimile pas seulement aux interdits, mais "aux gens d'une inconduite notoire," à ceux qui ont été condamnés "à une peine afflictive et infamante." On leur inflige la même déchéance qu'aux voleurs et aux assassins.

Pendant que le mari est libre d'administrer les biens de la communauté, qu'il peut à sa guise vendre, aliéner, hypothéquer, la femme est jugée incapable de disposer de ce qui lui appartient. "Elle ne peut, dit le code, s'obliger, ni engager les biens de la communauté, même pour tirer son mari de prison, ni pour l'établissement de ses enfants en cas d'absence du mari, qu'après y avoir été autorisée par la justice." Et, pour faire un acte judiciaire quelconque, n'a-t-elle pas encore besoin du consentement de son mari ?

Au lieu de se répandre en doléances vagues ou déclamatoires, les femmes feront bien de préciser d'abord leurs griefs et surtout de les limiter. Il faut qu'elles renoncent à emporter d'assaut toutes les positions à la fois. Le plus sage est de les tourner et de les faire tomber une à une. Pour le moment, il nous semble que leur rôle est tout tracé. Comme les plébéiens de l'ancienne Rome, c'est à la conquête des droits civils qu'elles doivent s'acharner tout d'abord. Le reste viendra par surcroît.

Sur le terrain politique, elles risqueraient aujourd'hui d'avoir presque tous les hommes contre elles. Sur le terrain de la loi civile, il s'en faut qu'il y ait le même accord. J'en sais beaucoup qui ne répugnent pas, à l'idée de voir les femmes s'émanciper, et qui sont même tout disposés à les y aider. Mais il faut que les femmes sachent bien prendre et les enjôler un peu en mettant beaucoup d'art et de coquetterie dans leurs requêtes. Nos codes sont comme l'artichaut : elles doivent les manger feuille à feuille.

MENUS FAITS

Les tribunaux autrichiens viennent de s'occuper du cas d'un prêtre accusé d'avoir causé un gros scandale dans une église où il disait lui-même la messe. Il s'agit du curé de Sambor, qui, le 5 juin dernier, officiait dans l'église de cette ville.

Pendant qu'il était à l'autel, il remarqua, dans le premier rang des fidèles agenouillés devant lui, un Ruthène avec lequel il avait eu des discussions violentes à propos de questions religieuses. Emporté par la colère, le prêtre se précipita en bas de l'autel, se rua sur le Ruthène, et l'apostropha ainsi : "A la porte, chien que tu es; attends, je vais faire de toi un damné!" Et, ce disant, le curé prit sa victime par la gorge, le traîna à travers les rangs des fidèles stupéfaits jusqu'à la porte de l'église, et l'expulsa en lui donnant des coups de pied.

Poursuivi pour avoir troublé sa propre messe, il avait été condamné par le tribunal de Sambor à une peine de sept jours de prison; mais, en considération de son caractère sacré, sa peine avait été convertie en une amende de 35 florins. Le ministère public avait interjeté appel, le code n'autorisant pas cette commutation de peine. La cour d'appel de Vienne vient de donner raison au ministère public, et de décider que le prêtre irascible fera ses sept jours de prison.

* **

Jeudi le 9 courant a eu lieu à Hartford une réunion de la majorité des prêtres du diocèse. Au cours de cette importante réunion, lecture a été faite d'une circulaire dont l'importance surpasse tout ce que les journaux ont publié depuis plusieurs années. D'après cette lettre, l'Église donne aux catholiques le droit d'appartenir aux sociétés secrètes, à l'exception de la Franc-Maçonnerie. La discussion a duré assez longtemps. Voici en résumé ce que contenait cette circulaire :

"Oui, il est vrai qu'une telle lettre circulaire a été lue, et en vertu de ce document de l'archevêque, les sociétés secrètes du pays, à l'exception de la Franc-Maçonnerie, ne seront plus au ban de l'Église comme par le passé. En ce qui concerne les Odd Fellows, les Knights of Pythias et les Knights of Honor, les catholiques avaient jusqu'ici l'idée assez vague que ces sociétés étaient défendues par l'Église, mais plusieurs étaient dans le doute. Comme matière de fait, ces sociétés n'étaient pas défendues comme la Franc-Maçonnerie. En un mot, la lettre circulaire dit que quoique les catholiques puissent faire partie de ces organisations secrètes, excepté la Franc-Maçonnerie, c'est le devoir des autorités ecclésiastiques de ne pas encourager le moins du monde leurs ouailles à y entrer, mais, au contraire, à les en dissuader."

On dit que cette lettre circulaire a été écrite à une assemblée de tous les archevêques américains réunis à l'Exposition, et ce en parfait accord avec les autorités à Rome.

* **

Nous ne saurions mieux rendre la pensée de Mgr Ireland sur le progrès moderne qu'en citant quelques

passages d'un discours mémorable prononcé en novembre 1889, au centenaire de la hiérarchie en Amérique, par le distingué archevêque de Saint-Paul.

Voici ce qu'il dit :

"Allons de l'avant. Qu'importe s'il nous arrive de nous tromper? Qui ne risque rien n'a rien. Le conservatisme qui ne veut jamais s'aventurer n'est que pourriture et poussière. Ne redoutez pas le nouveau pourvu que les principes soient saufs. Ce temps est un temps de nouveautés, et l'action religieuse pour s'accorder avec le siècle doit prendre de nouvelles formes et de nouvelles voies. Il faut être de notre époque, il faut être en contact avec elle. Il y a des catholiques, plus nombreux d'ailleurs en Europe qu'en Amérique, qui ne connaîtront le présent que bien longtemps après qu'il sera devenu le passé. Notre œuvre est dans le présent, et non dans le passé. Il ne s'agit pas de mieux comprendre le treizième que le dix-neuvième siècle; d'être plus familier avec les erreurs d'Arius et d'Eutychès qu'avec celles des contemporains infidèles ou agnostiques; d'étudier plus à fond les causes des hérésies albigeoise ou luthérienne, ou la Révolution française, que celles des soulèvements sociaux de notre temps. Le monde est entré dans une phase nouvelle de son histoire, le passé ne reviendra pas; la réaction est le rêve de gens qui ne voient pas et n'entendent point, qui sont assis aux portes des cimetières, pleurant sur des tombes qui ne se rouvriront pas, oubliant complètement le monde vivant à côté d'eux. Il faut parler à notre siècle des choses qu'il sent, dans le langage qu'il comprend: il faut être de notre siècle, vivre dans notre siècle. si nous voulons qu'il nous" écoute.....

* **

Une autre affaire Guibord, dont les journaux n'ont pas parlé :

Les autorités ecclésiastiques ont refusé l'enterrement dans le cimetière catholique de Montréal des restes de M. John T. Gourley, décédé récemment à Medicine Hat. T.N.O.

M. Gourley est natif des Provinces Maritimes, et se rendit, encore jeune, à Boston, où il épousa une femme avec laquelle il divorça plus tard.

Puis il vint à Montréal, et épousa une demoiselle Macdonald. Il dirigeait ici une maison de vêtements importante, et se retira, il y a quelques années, pour placer son argent dans un grand ranche à Medicine Hat.

Dans ces derniers temps il fut atteint d'empoisonnement du sang, par suite d'une piqûre de lierre empoisonné, et mourût à l'Hôpital du Pacifique à Medicine Hat. Il exprima, en mourant, le désir que ses restes fussent enterrés à côté de ceux de sa première femme, dans le cimetière catholique de Montréal.

Le corps fut rapporté à Montréal, mais les autorités ecclésiastiques refusèrent de le laisser enterrer dans le cimetière catholique, parce que Gourley était divorcé.

La question va être amenée devant les tribunaux civils.

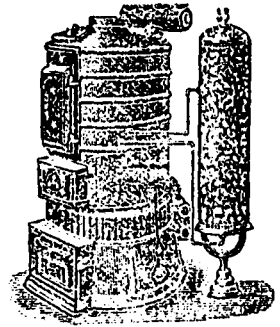
FURETEUR.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature sur papier



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaude et à Vapeur, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

☛ Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

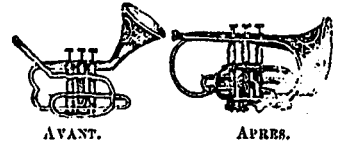
Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL
19-92

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,
No. 12 Place d'Armes, - MONTREAL.
Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et
Importateur D'Instruments de Musique
Harper à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,
Directeur-Gerant.
312 rue Craig
Boite Postale 321.
Téléphone 6826

Cartes Géographiques

—De chaque Province du Canada et de chaque Etat de l'Union.—

AUSSI,

Cartes des Chemins de Fer des Etats-Unis

PLIÉES POUR ÉDITION DE POCHE OU POUR BUREAUX.

PRIX, (par la Poste), . . . 25 et 50 cents

Publiés par RAND, McNALLY & CIE.

EN VENTE CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

**No. 1755 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.**

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVE-TIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

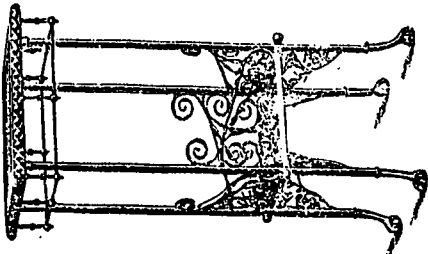
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

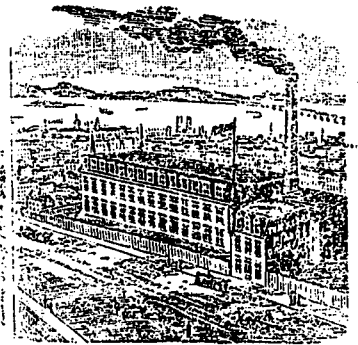
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de me-
ubles de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,

MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

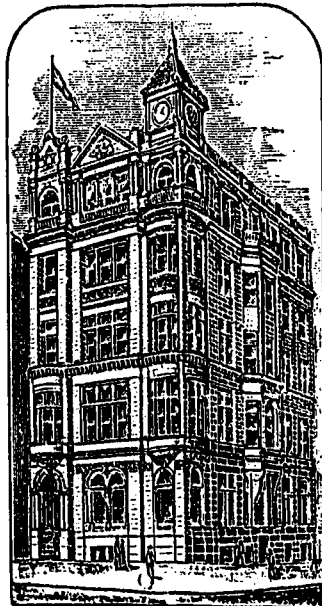
Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE



LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police	298,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations apêrs décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.